COLLECTIF DE DÉFENSE DES DROITS DE LA MONTÉRÉGIE

À NOUS LA PAROLE : ÇA BOUGE AU COLLECTIF!

DÉCEMBRE 2011

LANCEMENT DE L'AGENDA 2012 DU COLLECTIF

Bonjour à tous,

C'est avec fierté que je vous informe que le 21 octobre dernier avait lieu un point de presse au cours duquel le comité «*Droits à qui?*» de Longueuil annonçait le lancement de l'agenda 2012 du Collectif.

Un agenda réalisé par des membres du CDDM pour lutter contre les préjugés en santé mentale et qui se veut un outil de sensibilisation et de mobilisation.

Le point de presse s'est bien déroulé. Nous avons eu la chance d'avoir la présence de Mme Monique Bastien, représentante de la mairesse de Longueuil, vice-présidente du comité exécutif et conseillère de l'arrondissement du vieux-Longueuil (District 12). Il y avait aussi un journaliste et un photographe du journal Le Courrier du Sud. (voir l'article à la page 3) Les membres du comité «*Droits à qui?*» présents lors de cet événement étaient : M. Denis Morneau, président du C.A., M. Marcel Beaulieu, M. Stéphane Grenier et Mme Marie Tardif.

De gauche à droite

M. Marcel Beaulieu, Mme Marie Tardif, Mme Monique Bastien, Mme Tanya Bauce, M. Stéphane Grenier et M. Denis Morneau

Tanya Bauce, Conseillère

À LIRE DANS CETTE PARUTION

Article paru dans «Le Courrier du Sud»	3
À vous la parole!	4
Nuit des sans abris	6
Appel à tous les génies du CDDM	7
Vieillir dans la dignité?	8
Rencontre régionale ...	13
L'affaire Turcotte	14
Le coin babillard	16
Des nouvelles du recours collectif	19
Le coin jeux	22

LE COLLECTIF DE DÉFENSE DES DROITS DE LA MONTÉRÉGIE

ORGANISME DE DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE DEPUIS 1989!

Nous sommes une corporation à but non-lucratif offrant aide et accompagnement en promotion et respect des droits des personnes ayant ou ayant eu des problèmes de santé mentale.

Nous offrons:

- De l'aide et de l'accompagnement dans vos démarches individuelles
- Des formations
- Un espace quant aux revendications des personnes usagères
- Des séances d'information
- De l'information et référence sur les ressources disponibles

Mais le Collectif, c'est aussi:

- Un lieu d'échanges et d'activités en regard de la promotion et de la défense des droits favorisant l'appropriation du pouvoir. Les personnes usagères sont ainsi encouragées à donner leur opinion sur différents sujets. Notre organisme vous propose aussi plusieurs possibilités où s'impliquer, telles que:

  -Plusieurs comités de travail

  -Conseil d'administration composé presqu'exclusivement de personnes usagères

  -Instances décisionnelles

Et en plus, c'est confidentiel et gratuit!

*Nos coordonnées se trouvent à la page 19 du journal.

LE JOURNAL

Personnes qui **ont contribute à cette parution:**

Mme Tanya Bauce, Mme Nicole Gauthier, M. David-Alexandre Grisé, M. Michel Provost, Mme Nancy Melanson, M. Gilles Roy, M. André Leduc, M. François Dubé, Mme Geneviève Ross et Mme Isabel Barsalou.

Dominique Haineault (conception du logo)

Veuillez noter que les opinions émises dans cette publication sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Collectif de défense des droits de la Montérégie.

LE COURRIER DU SUD • 26 OCTOBRE 2011 page 34

L'AGENDA DU COLLECTIF VEUT FAIRE TOMBER LES PRÉJUGÉS EN SANTÉ MENTALE

Par Pascal Villeneuve • redactionrs@hebdosquebecor.com

Article paru dans le journal *«Le Courrier du Sud»*, Longueuil

Photo : Jean Laramée

De gauche à droite

M. Marcel Beaulieu, Mme Monique Bastien, Mme Marie Tardif, Mme Tanya Bauce, M. Stéphane Grenier et M. Denis Morneau

Le 21 octobre, le Collectif de défense des droits de la Montérégie, un organisme qui contribue depuis 1989 à faire valoir les droits des personnes ayant ou ayant eu des problèmes de santé mentale, a présenté son tout premier agenda dit du Collectif, un projet qui a suscité beaucoup d'enthousiasme au moment de sa création.

Il n'est pas toujours facile de faire admettre comme citoyen à part entière une personne avec des problèmes en santé mentale. Les membres du CDDM ont donc eu l'idée de créer un agenda, à l'intérieur duquel on retrouve des informations, des témoignages, des pensées et des citations qui devraient permettre de faire tomber certains préjugés ainsi que sensibiliser la population à cette problématique.

«Nous voulions faire quelque chose de concret, autre que des activités de sensibilisation. C'est à la demande de nos membres qui souhaitaient avoir un agenda que l'idée m'est venue d'en fabriquer un qui nous ressemble», d'expliquer la conseillère en défense des droits au Collectif, Tanya Bauce.

Artistes schizophrènes

L'agenda du Collectif, qui en est à sa première édition, propose à chaque début de mois une oeuvre réalisée par un membre diagnostiqué de la Société de schizophrénie de la Montérégie (qui dispose d'un atelier de création). L'initiative est vivement soutenue par une foule de commanditaires, dont le député de Marie-Victorin, Bernard Drainville, la députée de Taillon, Marie Malavoy, le député de Borduas, Pierre Curzi, la députée de Marguerite-D'youville, Monique Richard, ainsi que par la mairesse de Longueuil, Caroline St-Hilaire.

«C'est une façon pour nous de démontrer à la population que ce n'est pas parce qu'on est diagnostiqué qu'on ne sait rien faire de nos dix doigts. On peut être des artistes malgré tout», d'ajouter la conseillère du CDDM, Tanya Bauce.

Où et comment se procurer l'agenda?

L'agenda du Collectif sera en vente directement au siège social de l'organisme, au 1295, chemin Chambly, ou au 450-674-2410.

Une autre manière de se le procurer est de participer à la journée porte ouverte qui se déroulera le 28 octobre au siège de l'organisme.

Pour l'instant, les membres du CDDM ne se sont pas encore entendus sur le coût de l'agenda. «Nous comptons sur la contribution volontaire du public, car nous voulons reconduire ce projet dans le cadre d'une seconde édition», d'indiquer en conclusion Mme Bauce.

Présente au lancement, la conseillère municipale Monique Bastien, enchantée et fière de cette initiative, a fait part aux membres du CDDM de son intention de soutenir ce projet lors de son intervention au conseil de ville, prévue vers la mi-novembre.

À VOUS LA PAROLE!

DU NOUVEAU POUR LES JOURNALISTES DE TOUTES LES RÉGIONS

Par David-Alexandre Grisé, Conseiller

Mesdames, Messieurs les membres,

C'est avec plaisir que je vous fais l'annonce d'une nouvelle vague de renouveau au sein du CDDM! En effet, fiers de notre journal et de la grande participation de tous les membres de la Montérégie, nous avons choisi de bonifier la participation à tous les membres dans chaque sous-région de notre territoire. En bref, maintenant tout le monde a accès à l'édification du journal puisque le comité s'étend dans toutes les sous-régions. Les buts avoués de cette démarche tiennent surtout sur les objectifs suivants :

- Rendre l'activité accessible à tous les membres;
- Avoir un cadre et un médium qui permet de prendre connaissance de l'actualité et de répondre à cette dernière par l'action ou la production d'article ou de mobilisation;
- Rendre compte des réalités locales, nationales et internationales et faire de l'appropriation de pouvoir;
- S'engager comme citoyen avertis;
- Faire la promotion des valeurs de l'organisme et des droits en santé mentale.

Le comité journal devient un espace de parole sur les thèmes de l'actualité ou des thèmes qui vous sont chers. Par contre, l'idée fondamentale de l'exercice vise à mettre en lumière les divers acteurs, recours ou moyens pour arriver à faire changer les choses. Votre point de vue est essentiel et à chaque séance sera produit **en groupe** un bref article. Ceux et celles qui veulent écrire d'elles-mêmes sont évidemment les bienvenus!

Toutes autres initiatives d'enquête, de témoignage, de sondage et d'entrevue seront elles aussi souhaitées. Alors les journalistes, qui veut le Pulitzer?

Nous créerons aussi un comité central pour le journal…

Puisqu'il s'agit de **votre journal** vous aurez la possibilité de nommer ou de mandater un (e) représentant (e) par sous-région afin de siéger au comité central. Voici ses responsabilités :

Rôles et mandats

1. Définir les orientations, les thèmes généraux et balises (éthiques et techniques) du journal;
2. Proposer des idées, des besoins, des modifications ou commentaires sur le contenu et le format du journal;
3. Participer et aider les conseillers (ères) dans leurs rôles d'animation et de préparation des activités de vie associative liées au comité journal;
4. Devenir le porte-parole des membres de leur sous-région;
5. Faire la promotion et la distribution du journal;
6. Attribuer des Prix Pulitzer.

Le comité se rencontrera 2 à 3 fois par année ou au besoin. Nous trouverons des formules et des moyens pour pallier à l'immense territoire de la Montérégie. Dès que tous les mandatés seront nommés, je communiquerai avec vous.

Nous espérons que cette formule vous plaira et profitera à tous.

Pour toutes questions, veuillez communiquer avec David-Alexandre Grisé au 1-877-771-1164

POUR VOTRE INFORMATION ...

Bonjour chers membres!

Le 18 octobre dernier a eu lieu la première rencontre du comité journal de Longueuil. Lors de cette rencontre, nous nous sommes rappelés les valeurs du collectif (respect, équité, autonomie, solidarité et démocratie) afin de partir le groupe sur des bonnes bases. Par la suite, nous avons vu les objectifs du comité journal dans notre région :

- Lieu de rencontre et d'échange
- Favoriser la participation citoyenne
- Milieu d'implication sociale
- Être à l'affut de l'actualité
- L'appropriation (individuelle, collective, journal)

Des explications ont été nécessaires afin de comprendre la nouvelle structure du journal du Collectif avec le comité central. Donc, le comité central a été définit comme ceci : un comité qui définira les orientations, les thèmes généraux et les balises du journal. Ce sera un lieu décisionnel qui sera constitué de porte-parole de chaque sous-région. Ce comité aura comme responsabilité la promotion et la distribution du journal. Afin de représenter la région de Longueuil, le comité journal a nommé Michel Provost comme représentant. (Voir son article où il se présente à la page 6).

Afin de stimuler notre participation citoyenne et notre esprit critique, nous avons discuté de certains sujets d'actualité tant au niveau provincial qu'au niveau local. Voici quelques uns des sujets que nous avons abordés :

- Comité drames familiaux annoncé par le ministre de la santé et des services sociaux
- L'affaire Guy Turcotte
- Ressources Alternative Rive-Sud (un organisme de notre région)
- Les chicanes de voisins v/s la santé mentale
- Les indignés du capitalisme
- Etc

L'objectif ultime de la rencontre était de rédiger notre premier article commun. Faute de temps, notre représentant Michel Provost a suggéré d'écrire un article pour se présenter et pour faire un résumé de la rencontre. Les membres ont acceptés sa proposition à l'unanimité.

En conclusion, nous pouvons dire que les échanges ont été constructifs et positifs. Cette nouvelle structure emballe l'ensemble des membres du comité journal de Longueuil et tout le monde croit à leur participation, chacun à leur façon.

ET CONCERNANT LA RÉGION DE ST-JEAN SUR RICHELIEU...

Il y a maintenant un comité de vie associative dans la région de St-Jean-sur le Richelieu depuis quelques semaines. Ce comité ce nomme : *«Info-Droit»* Les quatre (4) membres ont comme objectif d'inviter la ministre des aînées, Mme Marguerite Blais dans la région. Les membres ont soulevé une préoccupation commune, c'est-à-dire : les aînées v/s la santé mentale. Donc, dans les prochains mois, nous nous réunirons afin de réaliser cette activité qui promet d'être intéressante et constructive.

Merci d'être là!

Nicole Gauthier, Conseillère

Salut à tous,

Je me nomme Michel Provost et je suis le nouveau porte-parole et représentant du comité journal de Longueuil. Je siègerai également au comité central. Je tiens à remercier tous les membres du comité journal de Longueuil pour votre confiance, cela me touche énormément. À notre première rencontre nous avons révisé les valeurs du CDDM, notamment le respect, l'ouverture d'esprit… On a également parlé d'actualité, des sujets chauds comme l'affaire Turcotte, Ressources Alternative Rive-Sud, programme Masaïc. Notre comité se compose de 3 hommes et 3 femmes soient M Marcel Beaulieu, M Stéphane Grenier, Mme Solange Turcotte, Tanya sans oublier notre conseillère Nicole (responsable du comité à Longueuil) et moi-même. Notre groupe est homogène, même très complice. Je crois sincèrement que nous sommes l'équipe à qui tous les membres pourront faire confiance pour tous les textes, slogan à rédiger ou à publier.

Michel Provost, membre du CDDM

NUIT DES SANS ABRIS

Nuit des Sans Abris – Granby 21 octobre 2011

Deux des membres du CDDM qui ont participés à la 8e Nuit des Sans Abris.

François Dubé et Lise Amess

La 8e édition de la Nuit des Sans Abris a eu lieu sur le parvis de l'Église Notre-Dame. Entre 18h et 6h, des centaines de personnes ont expérimenté, un tant soit peu, la dure réalité des moins bien nantis de notre société.

Organisée par le GASP (Groupe Actions Solutions Pauvreté) en collaboration avec la Ville de Granby et la Fabrique Notre-Dame, la Nuit visait à sensibiliser les citoyens à la pauvreté liée à l'itinérance et les conséquences engendrées telles la détresse et la désaffiliation sociale.

Plusieurs organismes communautaires se sont impliqués dans la réalisation de cette sensibilisation.

Il y avait un gigantesque feu pour se réchauffer autour duquel la population était invitée à jouer de la guitare ou autre instrument.

Une raconteuse est venue raconter deux allégories sur la pauvreté, une troupe de djembé est venu nous faire bouger et danser et des jeunes de la maison des jeunes «La Barak» sont venus faire une prestation musicale suivi d'une petite allocution dans laquelle nous avons pu apprendre qu'il y a même des jeunes de 13-14 ans qui vivent l'itinérance, comme quoi personne n'est vraiment à l'abri. Du café, du chocolat chaud et du bouillon de poulet étaient à la disposition des gens, ainsi que des grignotines. À minuit, une soupe chaude a été servie à tout le monde. Ça tombait bien, nous avions tous froid, mais ce n'était pas sans nous rappeler que les personnes qui vivent en situation d'itinérance n'ont pas accès à se réchauffer de la sorte nuit après nuit.

Je tiens à remercier tous les membres du CDDM qui ont participé à la Nuit des Sans Abris de Granby. Cette action de sensibilisation et de solidarité semble susciter beaucoup d'intérêt chez nos membres.

Je tiens aussi à remercier toutes les personnes en situation d'itinérance de la région de Granby qui ont partagé avec nous leur très dure réalité ainsi que «leur» territoire soit la rue !

L'événement de cette année avait pour thème «Tout le monde a droit à un revenu décent». Ce thème à d'ailleurs suscité une réflexion chez l'un de nos membres qui vous présente l'article qui suit.

Nancy Melanson, Conseillère

«LES PAUVRES COÛTENT TROP CHER»

par Gilles Roy, membre du CDDM

Dans l'industrie nous avons besoin de moins en moins de travailleurs mais il reste que dans le monde nous avons de plus en plus de population. Donc la pauvreté s'installe rapidement dans la société. L'industrie emploie sélectivement de plus en plus de travailleurs spécialisés. Ceux qui n'ont pas une certaine formation spécifique et spécialisée n'ont pas les qualités requises pour combler les postes dont l'industrie a besoin. Les gens se retrouvent donc sur l'aide sociale et plusieurs se retrouvent dans la rue. Pourtant il y a assez de richesse sur terre pour que tous ait droit à un revenu décent. «Allez-vous en… Restez pas ici… On ne veut pas vous voir…» sont des paroles trop souvent utilisées pour des gens qui n'ont plus rien et qui sont à la rue. Ces personnes demandent seulement d'être aimées. Les problèmes de santé mentale dans le monde sont souvent une conséquence étroitement reliée à cette pauvreté.

Moi je dis : «Félicitation à ceux qui ont fait fortune mais nous sommes des êtres humains aussi. Nous ne sommes pas des déchets!»

Et si c'était vous...

Il y a quelques mois, je travaillais… jusqu'à ce que l'usine annonce sa fermeture. Mon mari m'épaulait jusqu'à ce que ma dépression lui donne le goût de partir. Les comptes s'accumulaient. Le frigo toujours aussi vide et les fins de mois qui arrivaient. L'hypothèque pas payée depuis plusieurs mois, j'ai dû faire faillite. J'ai tout perdu.

Perte d'emploi, rupture amoureuse, dépendance, maladies, pauvreté… Des histoires, il y en a pour tous les goûts. Cet itinérant sur le coin de la rue ou sur le banc de parc, c'est aussi un fils, un frère, un mari ou peut-être un père. Personne n'est à l'abri de l'itinérance. Il reste inacceptable qu'une personne n'ait pas les mêmes droits qu'un autre citoyen, peu importe sa situation. Il est grand temps que des changements se fassent au sein de notre société.

Le 21 octobre 2011 avait lieu la 22e édition de la nuit des sans-abris au Québec et à Salaberry-de-Valleyfield nous participons à la 7e édition. Malgré le froid et la pluie passagère, plus de 900 personnes ont participé à l'évènement qui vise à sensibiliser la population à ce que cette réalité devienne une responsabilité collective. Il y avait plusieurs organismes communautaires d'impliqués, les écoles, les maisons de jeunes, le centre jeunesse et j'en passe. Nous avons eu droit à plusieurs beaux numéros sur la scène. Je tiens à remercier tous les membres qui sont venus me prêter main-forte tout au long de la soirée.

Geneviève Ross, Conseillère

ATTENTION ! ATTENTION !

APPEL À TOUS LES «GÉNIES» DU CDDM

Dès le printemps 2012, le CDDM mettra en branle une ligue de Génie en Herbe rebaptisé «Génie en Droit» !! Chaque sous-région formera une équipe de 6 joueurs (4 joueurs et 2 substituts) et des matchs amicaux seront joués entre les sous-régions de la Montérégie (ex : St-Hyacinthe contre Granby - Longueuil contre Valleyfield). À la prochaine assemblée générale annuelle du CDDM en juin 2012 se tiendra une démonstration sous vos yeux !! À compter de l'automne 2012 nous serons en mesure d'amorcer un tournoi officiel à travers la Montérégie.

Chaque équipe locale recevra une formation sur les règlements du jeu, des formations de préparation et aura des temps de pratique. C'est une belle occasion d'acquérir de nouvelles connaissances de façon ludique; de créer un lien de solidarité et un bon esprit d'équipe au sein des membres d'une même sous-région; de connaître les membres des autres sous-régions à travers les matchs; de s'impliquer et de voir son équipe remporter le trophée de Génie en Droit du CDDM 2012.

Si déjà le concept vous interpelle et que vous avez envie de participer au sein d'une équipe, contactez le/la conseillerE de votre région afin de lui faire part de votre intérêt !!

Qui sait ?? Un jour peut-être que cette idée traversera la province et nous aurons la chance de jouer des matchs contre d'autres régions voisines (Estrie – Outaouais – Lanaudière etc…) Il n'en tient qu'à nous, membres de la Montérégie, de leur démontrer à quel point nous avons du plaisir à stimuler nos neurones!!

VIEILLIR DANS LA DIGNITÉ?

Par David-Alexandre Grisé, Conseiller

Nous avons plusieurs expressions dans le langage populaire pour décrire la vieillesse des personnes. On dit notamment : Le bel âge, l'âge de la sagesse, l'âge vénérable ou respectable…Tant de belles formules qui nous donnent une vision positive de nos aîné(e)s; nous qui aspirons tant à la retraite…

Il existe pourtant un nombre croissant d'ombrages à cette vision. C'est pourquoi au CDDM nous devons jeter une lumière nouvelle sur les réalités vécues par nos aîné(e)s puisqu'ils forment un groupe de personnes vulnérables qui se trouve d'ailleurs confronté à certaines tendances ou valeurs sociales. Dans d'autres cas, on a affaire à de véritables histoires d'horreur.

Une première distinction s'impose…

Malheureusement, un premier préjugé existe par rapport à la vieillesse. Il se traduit par la préconception que vieillir doit s'accompagner inévitablement de la démence ou d'une régression telle qu'il nous faille traiter nos aîné(e)s comme des enfants capricieux… Nous le nommons ainsi: l'*âgisme*. Parler de la santé mentale à l'égard des ainés nous impose toujours à nous rappeler de grandes différences entre certains mots. En effet, il faut distinguer la *santé mentale* (contrôle sur sa vie et possibilité d'actions sur ses déterminants/sentiments de bien-être) de la *maladie mentale* véritable (diagnostiques établis sur les dimensions physiologiques ou neurologiques). Je tiens à vous rappeler que le CDDM fait la promotion des droits en santé mentale et l'organisme se voit une fois de plus porteur de revendications et ce même pour nos ainé(e)s puisqu'ils ont, comme toute personne morale, droit à la dignité, à la sécurité physique et financière et à l'équité. Ils ont aussi droit à l'autonomie ainsi qu'au plein contrôle de leur existence.

De plus en plus de personnes âgées sur les unités de psychiatrie…

Comme conseiller (ère), nous observons malheureusement de plus en plus de personnes âgées sur les unités de psychiatrie. Pourquoi?

Premièrement en fonction de réalités démographiques ainsi qu'à l'espérance de vie qui augmente, oui biens sûr! D'autres fois la chose est due par certains manques de ressources institutionnelles ou non-institutionnelles. On retrouve nos aîné(e)s à la mauvaise place faute d'en trouver une meilleure.

Il y a pourtant plusieurs autres raisons qui expliquent cette tendance lourde et cette fois-ci elles touchent directement les déterminants de la santé de nos aîné(e)s. L'isolement social est probablement le facteur le plus significatif. Que faisons-nous des ainé(e)s? Quelle valeur ou quel rôle attribuons-nous aux générations précédentes? Poser la question nous donne déjà une bonne idée de la situation… Nous vivons dans une société qui voue (malheureusement peut-être) un culte à la jeunesse, qui fait l'éloge du présent; qui tient à repousser l'idée même de la mort! Cependant, lorsque nos proches disparaissent, lorsque notre mobilité se voit réduite, lorsque l'on est confiné à notre seule chambre…la solitude pèse énormément! Les changements souvent soudains ou mal préparés (ex : retraite) par les individus plus âgés les confrontent comme jamais auparavant dans leur existence. Les changements de rôle ou de statut pèsent énormément et jamais dans toute notre vie sommes-nous autant livrés à nous-mêmes, chargés que nous sommes de nos bons et de nos moins bons bagages.

La santé mentale dépend aussi de notre santé physique! En fait la perte d'autonomie ou la confrontation à de plus grandes limites personnelles sont sources de sentiments négatifs. Vivre la maladie, c'est rarement facile. Vivre au ralentit et avoir le sentiment de perdre des parts de son individualité, c'est comme être contraint d'abandonner des parties de soi!

Les problèmes de santé mentale des aîné(e)s sont pour la plupart du temps retrouvés en comorbidité (c'est-à-dire, associé à une autre problématique) et dans certains cas liés à une mauvaise prise de médication qui se peut se traduire par des problèmes de toxicomanie. Par erreur ou pour des raisons troubles, une majorité d'aîné(e) a bien des difficultés à respecter leurs ordonnances médicales (voir : La Presse : *Des ordonnances mal observées,* mercredi 12 mai 2010) et comme nous le savons, la toxicomanie à une incidence sur la santé physique et mentale. On y va trop souvent cahin-caha avec la pharmacopée…

La violence (physique, psychologique et autres) est un autre déterminant qui finit par miner l'intégrité physique et psychologique de nos aîné(e)s. Un sujet de moins en moins tabou au Québec qui témoigne des problématiques relationnelles et d'un manque de respect et de tolérance à l'égard de nos aîné(e)s. La violence est surtout le fait d'une personne proche. La violence passe aussi par la négligence ou tout simplement par l'exploitation financière. Trop de violence ou trop de dépendance? Traduit-elle des réalités plus larges de notre société moderne? Quoi qu'il en soit, la violence laisse aussi des *marques invisibles*.

VIEILLIR DANS LA DIGNITÉ?

(Suite de la page 8)

Finalement, je nommerai le stress et la fatigue exacerbée faute de soutien. Le stress qui incombe sur les aîné(e)s à la suite des multiples changements qui les touchent durant cette période de vie. Le stress est parfois (souvent) associé à la précarité financière et aux sources de revenus qui diminuent constamment à travers le temps qui passe. Stress et fatigue pour ceux et celles qui accompagnent leur conjoint à titre d'aidant naturel et qui sont confrontés parfois aux manques de ressources dans la communauté et aux divers dédales des réseaux de la santé.

Que peut-on revendiquer?

Plus près des orientations même du CDDM, il faut nous rappeler que nos revendications touchent de près ou de loin tous les utilisateurs de services de santé. Encore trop de droits individuels ne sont pas respectés par les diverses instances. Plus près des aîné(e)s, soulignons qu'ils sont de plus en plus touchés à l'égard des *mesures de contrôle* (isolement/ contention). Rappelons que le *projet de Loi 21* a depuis 2009 modifié le *Code des professions* et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale pour donner accès à plus de professionnels de la santé pouvant ordonner ces mesures de contrôle… En d'autres termes, on prépare une arrivée massive d'ici quelques années.

D'autres (et nous le voyons en psychiatrie), sans réseau social ou familial pour les soutenir, peuvent devenir sujet à la négligence ainsi qu'à l'intolérance de divers professionnels (que l'on trouve dans des milieux institutionnels ou non-institutionnels). Les centres d'hébergement privés et les CHSLD doivent être surveillés et règlementés! Des demandes sont souvent issues des groupes de défenses de droits des aîné(e)s à cet égard. Dans tous les cas, il faut rappeler à tous l'importance des droits fondamentaux et faire appel à des approches plus humaines.

Plus largement, nous devrons reprendre contact avec nos aîné(e)s et trouver des moyens pour soutenir les aidants naturels et leurs proches.

Pour finir, la santé mentale des aîné(e)s (comme celle de tout un chacun notamment) témoigne d'un parcours individuel intriqué dans un ensemble de milieux culturels ou sociaux bien spécifiques. Le défi pour tous cependant, c'est de se faire reconnaître comme personne à part entière! Parce que dans la notion de « personne âgée » on oublie trop souvent cette dite personne! Il faut préserver notre mémoire collective qui est aussi celle des générations passées…

SANTÉ MENTALE ET AINÉES

Je vais vous raconter ce que j'ai vécu. Il n'y avait pas de place en famille d'accueil pour moi. Alors, un de mes amis m'a conseillé la résidence du boulevard. J'ai accepté mais je me suis retrouvé avec des personnes âgées. Je ne me sentais pas du tout à ma place.

Il y avait des personnes que la société ne veut pas. Les gens ayant une problématique en santé mentale. Le déjeuner était à 8h30 et moi, avec mes médicaments, je passais toujours tout droit. Le diner était à 12h30 et le souper à 16h30. Dans la veillée, j'avais toujours faim. Alors, je me faisais venir du restaurant. Au début du mois les repas étaient bon mais à la fin du mois, c'était autre chose. J'ai donc déménagé en appartement supervisé

MA SANTÉ MENTALE ET LE VIEILLISSEMENT

Je ne sais pas du tout comment sera ma santé mentale à ma vieillesse. J'espère garder mon appartement car je suis vraiment heureux maintenant. Je suis occupé à toutes sortes de causes valorisantes et ce, bénévolement. Aider les gens, faire taire les tabous de ceux qui ont un problème de maladie mentale car nous ne sommes pas que «Mental».

Vieillir et rester en forme. Aujourd'hui et demain bien des choses peuvent changer. Nous sommes dans une ville où il y a beaucoup de ressources. Vivre et travailler avec la ou les maladies et peut importe l'âge!

François Dubé, membre du CDDM

DOSSIER SANTÉ MENTALE ET PERSONNES ÂGÉES

Par les membres du CDDM de Granby et Nancy Melanson, Conseillère

Dans le cadre d'un café-droit, j'ai questionné les membres sur leurs inquiétudes et préoccupations face à la réalité de vieillir en ayant un problème de santé mentale. Est-ce que cela représente des préoccupations particulières ? Voilà la question lancée aux 4 membres autour de la table.

D'emblée, l'on m'a répondu deux choses. D'une, le sujet est quelque peu déprimant et deux, pourquoi s'inquiéter pour dans 20 ans alors que quotidiennement on s'inquiète pour demain… Triste réalité !

Voici tout de même «les vers» que j'ai réussis à leur «sortir du nez» :

«Vieillir avec un problème de santé mentale ne me fait pas peur SI on continu d'évoluer dans la lutte aux préjugés en santé mentale»

«On est déjà considéré par la société comme à moitié inapte à cause de notre santé mentale et les personnes âgées sont considérées à moitié inapte à cause de leur âge… J'en conclu qu'une personne avec un problème de santé mentale qui est âgée est considérée totalement inapte aux yeux de la société! Double discrimination en vue !!»

«On ne contribue pas à la société par le travail en étant plus jeune et ce n'est pas en vieillissant qu'on le fait non plus… Conclusion, je vais vieillir pauvre en maudit!»

«On va même s'appauvrir encore plus en vieillissant parce que les loyers augmentent, les médicaments augmentent en coût et en nombre (c'est la multiplication des pilules) et le régime de retraite est en pente vers le bas… On s'entends-tu que je n'aie pas ça moi des REER ou un fond de pension… Pauvre tu dis ?»

«Moi je pense que les médicaments qu'on prend nous «magane» tellement le corps qu'on vieillit plus vite que la normale… Je serais curieux de savoir si notre espérance de vie est plus courte que les gens en santé ? Quand je pense aux effets néfastes du lithium sur les reins je me dis qu'on ne peut pas vivre très vieux hypothéqués de même»

«Je suis jeune mais je me sens déjà vieux… Les pilules me ralentissent tellement…»

«Moi pour garder une bonne santé mentale je fais de l'exercice, de la lecture, je sors, je fréquente un groupe et je fais des arts… J'ai bien peur que lorsque mon corps ne pourra plus suivre ce rythme et pratiquer ces activités, ma santé mentale va prendre une «débarque» alors que j'aurai travaillé tellement fort à en prendre soin avec des moyens alternatifs aux pilules…»

«En vieillissant on vit des deuils, des pertes de toutes sortes… On perd de l'autonomie et du pouvoir qu'on a travaillé si fort à regagner… C'est sûr que notre santé mentale va être affectée… Ouin ce n'est pas évident… C'est déprimant en maudit…On peux-tu changer de sujet ?»

Y'a-t-il des rapprochements à faire entre les préjugés envers la santé mentale et les préjugés envers les personnes âgées ?

«Absolument!! Je pense qu'on subit les mêmes préjugés… ou en tout cas plusieurs sont les mêmes… Les deux sont infantilisés, oubliés, «tassés» de la société, des «preneux» de pilules, naïfs, «chialeux» et grincheux, jamais contents, passent leur journée à se bercer, paresseux et pas capables de prendre leurs propres décisions…»

Ce sur quoi un membre a répliqué : «Bien au moins y'a ça de positif… Les personnes vont faire face à ces préjugés là en vieillissant alors que nous on est «habitués» de subir ces préjugés là… On sera peut-être mieux outillés quand nous serons doublement discriminer. En plus on connaît déjà beaucoup de ressources que les gens ne connaissent pas ! Ah Ha ! 1-0 pour nous autres !»

Finalement c'est vrai que c'était un sujet pas très «hop la joie»… J'ai senti que cet après-midi là, les membres ont quitté les locaux bien pensifs… et moi de même.

DÉTÉRIORATION DES SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES: POURQUOI ?

(Paru dans le Devoir (libre opinion), le 14 juillet 2011)

Par Jacques Fournier, responsable du dossier santé

Association québécoise de défense des droits des retraités (AQDR)

Depuis quelques mois, les média font état d'histoires d'horreur dans plusieurs résidences pour aînés : décès par ébouillantement, morts suspectes, manque d'hygiène, négligence dans les soins, nourriture de piètre qualité, personnel unilingue anglophone, etc. Comment en sommes-nous arrivés là ?

La popote roulante La petite marmite a été coupée dans le cadre de compressions au CSSS Jeanne-Mance.

C'est essentiellement parce que le gouvernement Charest a décidé de privatiser par la porte d'en arrière certains services qui étaient autrefois offerts par les Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Auparavant, il fallait deux heures, puis ensuite deux heures trente et maintenant ce sont trois heures de soins par jour qui sont requis pour être admis en CHSLD. Le gouvernement a tout simplement décrété ce changement de norme sans réel débat public. Les personnes ayant un profil de perte d'autonomie «moyenne» sont confiées maintenant à des ressources intermédiaires (RI), des entreprises privées qui existaient auparavant en petit nombre mais que le gouvernement a maintenant mis « à contrat » en grand nombre pour les personnes ayant besoin de deux heures trente à trois heures de soins par jour. L'Agence de Montréal avait décidé de limiter les RI à 40 lits chacune mais l'entreprise privée entendait offrir des bâtiments allant jusqu'à 90 lits : l'Agence a aussitôt accepté. Qui décide de l'organisation publique des soins au Québec ? L'entreprise privée ?

Le gouvernement favorise les RI parce qu'une place y coûte en moyenne 35 000 $ par an, comparativement à 60 000 $ pour une place en CHSLD. Cela est rendu possible par le fait que les employées des RI sont mal payées (à peine plus que le salaire minimum, souvent même sous le seuil de la pauvreté), elles sont souvent moins bien formées et en moins grand nombre que dans les CHSLD.

La politique néo-libérale du gouvernement Charest est claire : il encourage l'accroissement des écarts de revenus entre les riches et les moins nantis en favorisant la création d'emplois sous-payés. Tout cela sur un fond de discours catastrophiste : *« Nous sommes en déficit, il y a de plus en plus de vieux, on n'a pas les moyens »*, alors que de nombreuses études, dont celles de l'Institut de recherche et d'information socio-économiques (IRIS), entre autres, montrent qu'une taxation appropriée générerait des fonds suffisants pour offrir des services publics de qualité à toutes et à tous.

Une recherche récente, menée par Margaret McGregor et Lisa Ronald de l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), démontre qu'il y a davantage de chances d'avoir des services de moins bonne qualité dans les établissements privés de soins aux aînés, que dans les établissements publics.

Les RI constitueraient une formule appropriée pour les personnes en moyenne perte d'autonomie si elles gardaient une taille raisonnable (maximum de 40 lits) et si elles étaient des établissements publics, et non pas des PPP (partenariats public-privé).

Suite à la page 12

DÉTÉRIORATION DES SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES: POURQUOI ?

(Suite de la page 11)

Les PPP : plus cher pour des moins bons services

Une étude récente de la firme MCE Conseils a démontré que le CHSLD St-Lambert-sur-le-Golf, construit en PPP, va coûter 60 millions $ de plus au Trésor public que si ce CHSLD avait été construit en mode public, comme auparavant. L'étude commandée par la CSN fait aussi valoir que les bas salaires (les préposés aux bénéficiaires sont payés 12 $ en moyenne, contre 18 $ au public) devront être rehaussés pour assurer la continuité des soins en cette période de pénurie de personnel qualifié. Depuis l'ouverture, on évalue le taux de roulement du personnel à 44 %. C'est plus du double de ce qu'on retrouve normalement.

Le gouvernement Charest planifie de construire encore quatre nouveaux CHSLD en PPP, trois en Montérégie, un à Laval. Il faut intensifier nos pressions pour mettre fin à cette formule coûteuse et inappropriée.

Une émission Enquête, diffusée à Radio-Canada, a illustré l'impact négatif de la formule PPP sur la quantité et la qualité des services offerts aux usagers de ce CHSLD. Lors de l'émission, Yvan Gendron, le pdg de l'Agence régionale de la Montérégie, dans une scène surréaliste, a déclaré qu'il n'y avait pas de problème. Il avait envoyé au CHSLD un employé qui a examiné les colonnes de chiffres. Ce dernier lui a dit que « les chiffres balançaient » et que c'était « conforme au contrat ». Comble du déni : l'Agence propose aux familles qui se plaignent de déménager une nouvelle fois leur parent hébergé.

La nouvelle gestion publique (NGP)

Les média rapportent aussi, avec raison, qu'il y a des problèmes dans la qualité des services dispensés dans les CHSLD publics. Quelles en sont les causes principales ? Le secteur public de la santé a adopté depuis une vingtaine d'années une nouvelle philosophie de gestion qu'on appelle la nouvelle gestion publique, la NGP. Ce type de gestion s'inspire de l'entreprise privée : augmenter la performance, revoir les processus d'organisation des services, etc. En théorie, c'est beau. En pratique, on ne gère pas des lits de CHSLD comme une usine de petits pois. Sur le terrain, les intervenantes, infirmières, travailleuses sociales, ont l'impression d'être pressées comme des citrons. Elles passent beaucoup de temps à remplir des statistiques au détriment des services à la clientèle. Le nombre de cadres augmente, le personnel soignant diminue.

En théorie, la NGP prévoit que le personnel est consulté et que ses suggestions sont prises en compte. Sur le terrain, ce n'est pas ce qu'on constate : le personnel a l'impression d'être consulté pour la frime. Les professeurs Claude Larivière de l'Université de Montréal et Angelo Soares de l'UQAM ont bien montré, chacun de leur côté, le fossé entre le discours de la NGP et les résultats observés sur le terrain. Le secteur public doit améliorer ses méthodes de gestion, bien sûr, mais en se basant sur l'éthique publique et non sur les logiques commerciales. Le gouvernement doit adopter une approche scientifique et non idéologique dans ce dossier.

Les solutions apportées par les ministres Blais et Vien (plus d'inspecteurs, plus de contrôles, etc.) ne s'attaquent pas au coeur du problème. Les problèmes sont structurels et viennent de la place plus grande faite au secteur privé, ainsi que de l'importation servile des méthodes de gestion du privé dans le secteur public.

Il n'est pas acceptable que l'on permette au secteur privé de faire de l'argent de façon abusive avec la maladie et la perte d'autonomie des gens. Pour l'AQDR, la maltraitance à l'égard des aînés, c'est inadmissible.

RENCONTRE RÉGIONALE DES PERSONNES UTILISATRICES DES SERVICES EN SANTÉ MENTALE DE LA MONTÉRÉGIE

PARTICIPONS AUX DÉCISIONS QUI NOUS CONCERNENT THÈME : LE LOGEMENT SUBVENTIONNÉ

« La vie en logement autonome au cœur du développement de la citoyenneté et du rétablissement »

Voici un résumé des activités qui ont eu lieu cet automne :

C'est avec plaisir que nous avons accueilli M. Mario Bousquet, coordonnateur, Clé en Main, pour nous présenter un programme intersectoriel pour le développement du logement autonome subventionné avec suivi dans la communauté. M. Bousquet nous a d'abord fait le portrait de la situation provinciale du logement subventionné vu de l'angle des personnes avec une problématique de santé mentale. Ensuite, il nous a présenté un programme pour répondre à ce besoin qui est actif dans la région de Québec. Pour plus d'information consulter le document à l'adresse suivante : http://www.rrasmq.com/documents/logement_subventionne.pdf. Les personnes utilisatrices ont émis le désir de voir un tel programme s'implanter en Montérégie et les délégués de la Montérégie vont apporter ce projet dans les lieux de décisions.

Pour le secteur de Longueuil :

Nous étions 22 personnes utilisatrices de services issue de 8 organisations et 4 accompagnateurs réunis autour du thème. Lors de cette journée, nous avons procédé à une élection de délégué pour remplacer M. Michel Provost qui a dû démissionner de son poste. En rappel : Les délégués élus depuis le printemps sont : M. Yves Brosseau, M. Daniel Harvey et M. Gabriel Lavoie. Les délégués élus lors de cette rencontre à l'automne sont : Mme Louise-Michel Bérubé (déléguée) et Mme Bridget Hogan (substitut)

Pour le secteur de Saint-Hyacinthe :

Nous étions 14 personnes utilisatrices de services issue de 4 organisations réunis autour du thème. Lors de cette journée, nous avons procédé à une élection de délégué puisque les élus au printemps ont du quitter leur poste pour des raisons personnelles. Les délégués élus sont : Mesdames Chantal Lemieux et Diane Du Grenier. Madame Paule Lussier a été élue comme substitut.

Je dis Merci !

- À toutes les personnes utilisatrices de services qui se sont déplacées pour cette journée, qui ont participé aux décisions qui les concernent et de cette façon ont nourri les délégués qui les représentent dans les lieux de décisions.
- À toutes les organisations qui m'ont accueilli afin que je puisse informer leurs membres de la tenue de cette rencontre et du projet des rencontres régionales dans son ensemble. À Alternative-Centregens pour avoir mis la salle à notre disposition gratuitement et pour leur collaboration. (secteur Longueuil) À Élan-Demain pour avoir mis la salle à notre disposition gratuitement et spécialement M. Ghyslain Lemonde pour son soutien à la technique. (Secteur Saint-Hyacinthe)
- Et évidemment, au Collectif de défense des droits de la Montérégie de son appui lors de ces journées et tout au long de l'année !

C'est déjà le temps pour moi de débuter l'organisation de la rencontre régionale de l'hiver. Donc, je peux déjà vous annoncer que…

La prochaine rencontre régionale des personnes utilisatrices de services en santé mentale de la Montérégie

aura lieu à l'hiver 2012 sur le thème

des programmes d'employabilité (Les programmes PAAS , le SEMO, les C.I.T. , le SDEM, etc.)

D'ici là, nous allons poursuivre l'intégration des délégués dans les lieux de décisions et je suis disponible à poursuivre la tournée des organismes pour faire la présentation du projet.

Si vous désirez de plus amples renseignements pour toutes questions concernant la représentation des personnes utilisatrices de service en santé mentale en Montérégie, n'hésitez pas à communiquer avec moi, au numéro sans frais : **1-800-567-8080**

Annie Lambert, Chargée de projet

DES ÉMOTIONS, DES FAITS, UN VERDICT : UN VERDICT, DES ÉMOTIONS, DES FAITS !

Tout le monde a une opinion concernant le verdict de Guy Turcotte. L'issue du procès suscite de vives réactions dans la population et elle en aurait suscité tout autant même si elle avait été différente. Pourquoi ? Parce que dans les faits, aucun verdict ne saurait redonner la vie à ces deux enfants.

Être reconnu non-criminellement responsable pour causes de troubles mentaux ne veut pas dire se soustraire à la justice. Et avoir un problème de santé mentale et commettre un délit ou un crime ne veut pas dire que la personne sera reconnu non-criminellement responsable. Mais voilà que l'ancien terme : «acquittement pour cause d'aliénation mentale» perpétue le mythe selon lequel une maladie mentale permet d'échapper à la justice et aux peines réservées aux personnes ayant commis des crimes.

Tout contrevenant reconnu coupable se voit imposer une peine prévue par la loi. Une personne ayant un problème de santé mentale qui est reconnu non-criminellement responsable pour troubles mentaux se voit aussi imposer une forme de peine ; elle s'actualise différemment (détention en institution de santé mentale spécialisée et commission d'examen) comparativement à un contrevenant criminellement responsable de ses actes (milieu carcéral régulier).

Le système judiciaire reconnaît ce mécanisme pour TOUT contrevenant : une personne est présumée ne pas être atteinte d'un trouble mental lors d'un délit ou d'un crime mais cette présomption peut être renversée : la preuve des troubles mentaux (au moment du délit) se faisant par prépondérance des probabilités. En réalité, une personne reconnue non-criminellement responsable pour troubles mentaux n'est pas automatiquement libérée et retournée chez elle : elle est détenue dans une institution de santé mentale et dans les faits, ces personnes risquent d'être détenues plus longtemps tout au long des procédures judiciaires en comparaison avec des personnes étant criminellement responsable de leurs actes.

Selon Dre Anne Cocker professeure à l'institut Douglas : «*Les résultats préliminaires d'une étude que nous menons actuellement auprès de personnes jugées non-criminellement responsables pour cause de troubles mentaux au Québec semblent confirmer les observations de plusieurs intervenants des milieux de la santé mentale et de la justice: ces personnes sont détenues plus longtemps en milieu hospitalier que si elles avaient été trouvées coupables et avaient été condamnés à la prison pour le même délit. Elles sont toutefois orientées vers des centres de soins en santé mentale plus adaptés à leurs besoins et à leur rétablissement*».

Selon un récent rapport du Protecteur du citoyen (mai 2011), il est clair que les milieux carcéraux ne sont pas des endroits appropriés pour les personnes ayant un problème de santé mentale puisque les services en santé mentale y sont quasi inexistants et encore moins spécialisés.

Le droit

C'est l'article 16 du Code Criminel qui prévoit, à toutes personnes, la possibilité d'invoquer la défense pour troubles mentaux. Cet article stipule que la responsabilité criminelle d'une personne ne peut pas être engagée si cette dernière, au moment du crime, soit ne faisait pas la distinction entre le bien et le mal, soit n'était pas en mesure d'apprécier la nature et la qualité de ces actes. Ce sont les seuls critères et ils n'ont pas à être conformes aux critères médicaux d'un problème de santé mentale. Dans un procès, le jury est maître des faits et le juge maître du droit.

Une personne est reconnu non-criminellement responsable sur l'appréciation des faits et des preuves présentées devant un jury qui a la lourde et difficile tâche de déterminer l'état d'esprit de la personne au moment du crime et de rendre un verdict. Cette appréciation des faits n'est nullement basée sur des traits de caractère ou un diagnostic quelconque. Il n'y a pas de messages à décoder dans ce verdict et surtout pas de stéréotypes généralisés à émettre. Une personne peut n'avoir aucun diagnostic et être reconnu criminellement non-responsable tout comme une autre personne peut avoir un diagnostic de problème de santé mentale et être reconnu criminellement responsable de ses actes.

Et nous citoyens, autant que nous sommes, pouvons avoir une opinion et une position différente sur ce verdict. Mais nous sommes tous responsables comme membres de la société de ne pas propager des mythes ou des préjugés discriminants surtout envers ceux qui ont un problème de santé mentale.

Nancy Melanson, Conseillère

Quelques définitions…

(Suite de la page 14)

Troubles mentaux

16. (1) La responsabilité criminelle d'une personne n'est pas engagée à l'égard d'un acte ou d'une omission de sa part survenu alors qu'elle était atteinte de troubles mentaux qui la rendaient incapable de juger de la nature et de la qualité de l'acte ou de l'omission, ou de savoir que l'acte ou l'omission était mauvais.

Présomption

(2) Chacun est présumé ne pas avoir été atteint de troubles mentaux de nature à ne pas engager sa responsabilité criminelle sous le régime du paragraphe (1); cette présomption peut toutefois être renversée, la preuve des troubles mentaux se faisant par prépondérance des probabilités.

Charge de la preuve

(3) La partie qui entend démontrer que l'accusé était affecté de troubles mentaux de nature à ne pas engager sa responsabilité criminelle a la charge de le prouver.

L.R. (1985), ch. C-46, art. 16;
L.R. (1985), ch. 27 (1er suppl.), art. 185(F);
1991, ch. 43, art. 2.

COUPABLE OU MALADE

(Résumé de l'article de Marine Corniou, paru dans le Québec Science du mois de novembre 2011)

L'affaire Guy Turcotte, qui a refait surface dans l'actualité dernièrement, a inspiré un article qui aborde ce dossier judiciaire sous l'angle de la recherche scientifique dans le domaine du cerveau. L'auteure illustre l'importante croissance de la preuve scientifique, dont l'imagerie médicale, dans la détermination de la responsabilité.

Aujourd'hui, la Commission d'examen des troubles mentaux fonctionne encore avec l'expertise médicale traditionnelle. En effet, ce sont les avis des experts (psychiatres, médecins et psychologues) qui évaluent selon leur jugement et à l'aide de tests, du danger que peuvent représenter ces ''criminels non-responsable'' pour la société. Le système est loin d'être parfait, les experts se contredisent régulièrement.

Plusieurs scientifiques croient que ce risque pourra un jour être évalué plus objectivement grâce, entres autres, à l'évolution de la recherche en imagerie médicale du cerveau. Le fonctionnement du cerveau par rapport aux mécanismes de la violence, de l'impulsivité et des comportements antisociaux est beaucoup mieux connu qu'avant. Les spécialistes de l'imagerie sont souvent appelés à témoigner dans des causes criminelles pour démontrer des anomalies dans la structure du cerveau que la défense voudraient bien utiliser pour justifier certains gestes impulsifs. La technique de l'imagerie commence donc à être progressivement reconnue pour évaluer la responsabilité criminelle d'une personne.

Dans le cas de Guy Turcotte, scanner son cerveau ne peut pas déterminer s'il avait conscience de ses actes ou non. De la même façon, il n'existe pas UN gène de la violence, le cerveau est unique à chaque individu et c'est une structure extraordinairement complexe. Bien qu'il y ait des anomalies cérébrales chez nombre d'êtres violents, cela ne signifie pas que tous les criminels ou personnes violentes présentent ces caractéristiques. Et le phénomène de la violence ne sauraient être le résultat d'un seul disfonctionnement, mais plutôt celui d'une multitude de particularités d'un cerveau donné.

Malgré tout cela, un acte agressif ne peut pas toujours se justifier biologiquement et cela n'enlève pas nécessairement la responsabilité de nos actes. Ce qui importe encore dans notre système, c'est la capacité à distinguer le bien du mal au moment du crime. Ce niveau de conscience relève aussi de la personnalité, de l'éducation et de l'expérience.

En conclusion, l'imagerie médicale ne remplacera pas le jugement mais cela peut aider à mieux évaluer le risque. Parlant de risque il faut absolument retenir que moins de 1% des causes criminelles se soldent par un verdict de non culpabilité pour troubles mentaux, et encore plus important, les personnes ayant un problème de santé mentale sont impliquées dans moins de 3% des cas d'actes violents.

Résumé par André Leduc, Coordonnateur

LE COIN BABILLARD...

LANCEMENT DE L'AGENDA DU CDDM

Le 28 octobre dernier avait lieu le lancement de l'agenda 2012 du CDDM. Un agenda à l'intérieur duquel se retrouve des informations, témoignages, pensées et citations dans le but de combattre les préjugés et sensibiliser la population à la problématique de la santé mentale.

Un agenda réalisé par des membres du CDDM pour lutter contre les préjugés en santé mentale et qui se veut un outil de sensibilisation et de mobilisation.

Nous avons profité de cette occasion pour faire une journée portes ouvertes dans les nouveaux locaux du siège social à Longueuil. La journée a été très agréable. Les visiteurs ont été en mesure de voir nos nouveaux espaces de travail et de se procurer l'agenda du Collectif. Nous avons eu la chance d'avoir la présence de Mme Marie Malavoy, députés de Taillon.

Mme Marie Malavoy

C'est la première édition de cet agenda et certainement pas la dernière!

SI vous désirez vous procurer l'agenda, vous pouvez communiquer avec le conseiller de votre sous-région.

Il est offert gratuitement à tous les membres actifs du CDDM. Pour toutes autres personnes, l'agenda se vend au coût de 10,00$.

Tanya Bauce, Conseillère

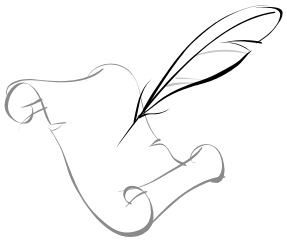

PETIT MOT DE NOTRE STAGIAIRE

Bonjour !

Je me présente : mon nom est Isabel et je suis étudiante en travail social au cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu. Ma dernière année de technique, donc la troisième, est présentement en cours et c'est pourquoi je fais présentement mon stage au Collectif de défense des droits de la Montérégie.

Je devais tout d'abord faire mon stage dans un autre milieu, mais suite à un concours de circonstances mon choix est finalement allé au Collectif de Saint-Hyacinthe. Comme je ne connaissais pas du tout cet organisme, j'ai dû rapidement m'adapter. Je suis finalement très heureuse d'avoir eu la chance de rencontrer les membres de ce milieu et d'apprendre autant de choses sur la santé mentale.

Je suis heureuse de pouvoir aider à démystifier les mythes et préjugés qui entourent la maladie mentale! Puisque je serai avec vous environ jusqu'en mai, j'espère avoir la chance de tous vous rencontrer et d'apprendre à mieux vous connaître!

Isabel

Bienvenue au Collectif chère Isabel

Lorsque j'ai vu dans différents endroits ce poster, je ne l'aie pas aimé. J'en aie donc parlé autour de moi! Un proche m'a dit ceci :

«C'est pas encourageant, mais on en deviendra pas fou pour autant, car l'amour est plus fort que tout»

C'est cet espoir que j'aimerais entendre et voir dans la publication et les communications; pas du mépris face à la maladie que ce soit physique ou mentale. On est tous égaux et en dessous de cela on est tous pareils.

Anonyme

Quand j'ai vu les posters, les signets, les dépliants et la nouvelle campagne sur internet de la FFAPAMM (Fédération des Familles et Amis de la Personne Atteintes de Maladie Mentale) j'ai été carrément outré !! Loin de moi l'idée de parler en mal d'un autre organisme communautaire… Et voilà que lors d'une activité du CDDM c'est un membre (dont le petit témoignage figure ci-haut) qui en parle et qui montre le signet aux autres membres qui eux aussi ont immédiatement réagis : «Wow bel étalage de préjugés!» «Après des années à être accusé d'être fou maintenant on m'accuse publiquement de rendre les autres fous». «C'est pas avec des campagnes comme celle là qu'on encourage les personnes qui ont un problème de santé mentale à se rapprocher de leur famille!» Bien entendu la mission des Association des Parents et Amis du Malade Mentale (APAMM) est bien différente de celle du CDDM et c'est bien correct. Je comprends très bien que les familles peuvent avoir besoin d'un endroit pour ventiler, échanger et avoir du soutien. J'ai par contre beaucoup de difficulté avec cette nouvelle campagne qui véhicule des termes évoquant des préjugés (fou – craquer). Une campagne sur un ton accusateur (Tu vas me rendre fou) ainsi qu'un site qui, dès l'ouverture, explique clairement comment on peut faire «interner» son proche atteint de maladie mentale !! Je sais très bien que ce ne sont pas tous les groupes locaux (APAMM) membres de la FFAPAMM qui sont en accord avec cette nouvelle campagne et ce nouveau «slogan»; c'est ma seule consolation par rapport à cette campagne. Personnellement, cette campagne de la FFAPAMM je la mets au broyeur… Je ne crois même pas qu'elle soit recyclable !!

Nancy Melanson, Conseillère

«OCCUPONS MONTRÉAL» QU'EST-CE QUE C'EST ?

Mouvement inclusif, non-violent et bilingue qui réunit tous ceux qui veulent un changement mondial. Le 15 octobre, des gens du monde entier descendront dans les rues et sur les places publiques. De l'Amérique à l'Asie, de l'Afrique à l'Europe, ces personnes se mobilisent pour réclamer leurs droits et exiger une vraie démocratie. Toute la richesse de cette planète est possédée par une élite représentant seulement 1% de la population mondiale… Il est temps que le 99% s'élève et reprenne son pouvoir !

Résumé de l'article du Devoir du 29 octobre 2011, Brian Myles.

Depuis deux semaines, le square Victoria s'est mué en «place du Peuple» sous l'irrésistible pression des indignés de Montréal. Le Devoir explore aujourd'hui les assises de ce mouvement et les raisons économiques sous-jacentes à cette remise en question des excès du néolibéralisme.

«Vous entrez maintenant en territoire autogéré.» peut-on lire à l'entrée du site d'Occupons Montréal. Lancé le 15 octobre dernier, le mouvement «Occupation Montréal» a pris une expansion géographique considérable, au point qu'il faudrait maintenant parler d'un «village du peuple».

Cette bourgade émergente d'environ 250 tentes et 400 participants compte sur un «hôpital» aménagé dans un abri tempo, une yourte pour les réunions des comités, une bibliothèque, des toilettes chimiques, une cuisine, un centre de dons, des bennes à ordures, des bacs à recyclage et — pourquoi pas? — une zone famille!

«Sobriété, propreté et non-violence» sont les principes cardinaux de ce mouvement qui a su tisser un lien de confiance avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Pour l'heure, Occupons Montréal reste un vaste sit-in, un concept apparu dans les années 60 et employé avec succès par de nombreux groupes émergents, tel le mouvement vert. La prise de décisions délibérative et participative, la non-violence et le rejet d'une figure d'autorité messianique en constituent les ingrédients essentiels, explique le sociologue Marcos Ancelovici. À son avis, les médias et le public ont tort de se questionner exclusivement sur l'absence de revendications claires de la part du mouvement et sur ses faibles chances de renverser l'ordre économique mondial. **«Plein de gens apprennent à s'exprimer publiquement et à délibérer. On les forme à la participation citoyenne, explique-t-il. C'est un aspect qui est négligé. Ils acquièrent des comportements civiques.»**

À la «place du Peuple», les assemblées journalières débutent vers 18h pour se terminer à la tombée de la nuit. On y discute de logistique, de sécurité des lieux, de la place à accorder aux groupes externes dont les revendications ne cadrent pas avec l'esprit du mouvement, telle que la milice patriotique du Québec. On y décide aussi des campagnes d'appui et de stratégies de communication.

«On peut dire qu'ils sont naïfs et idéalistes, peut-être. Mais ils savent très bien qu'ils ne vont pas changer le monde de façon radicale en occupant une place. Par contre, le moment de communion qu'ils partagent leur procure une grande satisfaction. Il y a une redécouverte du plaisir de vivre ensemble et une effervescence collective à faire partie de quelques chose qui nous transforme et qui est plus grand que nous», estime M. Ancelovici.

Les tentes inspirent à Michel Parazelli une comparaison avec un camp de réfugiés. «Les tentes, c'est leur "branding". Ce sont les réfugiés du système financier, qui ne sont plus dans le jeu. Ils ont été mis dehors par les financiers et ils se regroupent autour d'une statue qui est leur totem. Ils se rendent visibles, mais pas de n'importe quelle manière», estime le chercheur.

Les militants d'Occupons Montréal vivent et s'organisent dans l'une des places d'affaires les plus achalandées de la ville, sous le regard quotidien de milliers de travailleurs et de passants. L'image est forte dit Marco Ancelovici. _____ Fin

J'ai personnellement mis en caractère gras les passages que je trouvais bien intéressant dans cet article. Ce qu'il y a de plus beau à travers toutes ces occupations c'est tout l'aspect éducation populaire et participation citoyenne qui me touche particulièrement… On parle quand même d'un mouvement MONDIAL !!

Nancy Melanson, Conseillère

LE CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DU SUROÎT DE VALLEYFIELD CONTESTE L'AUTORISATION DU RECOURS COLLECTIF À LA COUR SUPRÊME DU CANADA

Au début du mois d'août 2011, les avocats représentants le Centre hospitalier régional du Suroît, le Dr André Monette et le Dr Normand Kingsley ont demandé à la Cour suprême du Canada de renverser le jugement rendu par la Cour d'appel du Québec le 3 mai 2011.

Rappelons que cette saga juridique a commencé en juin 2008 au moment où le Collectif et Mme Lise Brouard, porte parole du groupe, ont déposé la poursuite au palais de justice de Valleyfield pour l'utilisation de mesures abusives d'isolement et de contention. Le juge Pierre Béliveau, de la cour supérieure, avait rendu une première décision en rejetant le recours le 28 novembre 2009.

Les avocats de l'hôpital prétendent maintenant que la Cour d'appel s'est trompée et a dépassé ses compétences en donnant, entres autres, une nouvelle définition au groupe des personnes que représente Mme Brouard.

Pourtant la définition est claire : ''Tous les usagers en santé mentale, patients du Centre hospitalier régional du Suroît de Valleyfield, qui ont fait l'objet de mesures d'isolement ou de contention du 11 juin 2005 au 11 juin 2008.''

De plus, la Cour d'appel aurait détourné, toujours selon les avocats de l'hôpital, le sens réel du recours collectif pour en faire une enquête publique judiciaire où le CDDM agirait à titre de procureur général privé !?

Les procédures de droit civil québécois sont pourtant claires : ''Le jugement qui accueille la requête et autorise l'exercice du recours est sans appel.'' Et pourquoi le législateur a-t-il pris ces dispositions ? Pour éviter une utilisation abusive de l'appel comme mesure dilatoire, c'est-à-dire uniquement dans le but de gagner du temps.

Et c'est exactement ce qui est en train de se passer. Si la Cour suprême refuse d'entendre cette cause, il aura quand même fallu au moins 6 mois pour avoir cette réponse, mais si la Cour suprême accepte de l'entendre, et bien il faut attendre 2 années supplémentaires avant que l'audition commence et plusieurs autres mois pour avoir la réponse. Et pendant ce temps les victimes attendent que la justice commence. Parce qu'il ne faut pas oublier que toutes ces démarches jusqu'à maintenant ne sont que des procédures et que le vrai procès n'est pas commencé après plus de 3 ans !

Le Collectif de défense des droits de la Montérégie déplore cette situation pour toutes les personnes impliquées dans cette histoire, dont Mme Lise Brouard qui continue courageusement le combat. Il devient difficile de vouloir défendre notre système de justice quand on ne peut que constater à quel point la tâche est toujours plus ardue de faire valoir ses droits pour l'individu qui a été brimé que pour les institutions qui ont des moyens et des ressources presque illimités pour se défendre et parfois même attaquer les poursuivants.

Le véhicule juridique du recours collectif a été mis en place au Québec pour permettre à des personnes seules et vulnérables de se défendre contre des compagnies ou institutions devant lesquelles elles ne pouvaient rien en demeurant seul.

Les honorables juges de la Cour d'appel du Québec ont réparé une erreur de droit manifeste commise par le juge de la cour supérieure, souhaitons que la Cour suprême ne commette pas d'erreur à nouveau en entendant inutilement une affaire qui doit trouver sa solution le plus rapidement possible.

Il faut que justice soit faite une fois pour toute pour dénoncer ces années de pratiques abusives d'isolement et de contention à l'encontre des personnes utilisatrices des services de santé mentale de la région de Valleyfield.

André Leduc, Coordonnateur

L'ENDETTEMENT ET LA SURCONSOMMATION

Par J.B., membre du CDDM

Un prêt étudiant, oui, ça peut rentrer dans une faillite mais à quelles conditions? Personnellement j'ai utilisé la «loi de 10 ans» après avoir cessé mes études et avoir été malade dans tous les sens (mental et physique).

Au début, il est possible d'utiliser le «dépôt volontaire». Mettre tous les créanciers dans un dossier et donner le montant que tu peux pendant 10 ans d'endettement, de maladie et de pauvreté.

Puis graduellement à l'aide d'une intervenante j'ai réglé les petites et les moyennes dettes. Il me restait donc celles d'études qui étaient d'environ 24 000$ avec des intérêts de 10% je crois.

Mais après avoir écrit au Responsable du Syndic de Faillite, j'ai réuni les preuves de mon incapacité à vie d'occuper un travail 40 heures par semaine au salaire régulier. J'ai aussi fait sortir mon dossier de l'aide-sociale de 1996 à 2005.

Voyant mes biens et revenus le Syndic a établit que je devais payer 150$ par mois pendant 8 mois consécutifs et je devais suivre certaines règles tel aller à l'ACEF pour m'aider à faire un budget équilibré, aller aux rencontres obligatoires au Syndic etc…

J'ai finalement eu mon« certificat de libération de toutes dettes» le 8 mars 2006 : journée internationale de la Femme. Comme pour me rappeler que c'est grâce au mouvement des femmes que celles-ci ont maintenant accès aux études supérieures et même à l'extérieur du Québec, comme moi au Nouveau-Brunswick.

Merci au CDDM et à Nancy Melanson, conseillère de notre région, pour son appui et accompagnement dans les rencontres au Syndic de Faillite. Cela m'a beaucoup aidé et rassuré. Il faut savoir s'entourer de positif pour arriver à s'en libérer car on se retrouve extrêmement démunie.

DETTES D'ÉTUDE ET FAILLITE

Ceci ce veut une synthèse des changements de lois concernant les dettes d'études et la faillite.

LA LOI DE 1949

Avec la Loi sur la faillite édictée en 1949 , la dette d'étude, comme toutes celles du gouvernement, était considérée comme privilégiée. Ceci veut dire que le gouvernement était payé avant les créanciers "ordinaires" lorsque le syndic réalisait suffisamment pour verser des dividendes. Les gouvernements avaient donc fait reconnaître par les tribunaux le principe que la dette d'étude avait un caractère particulier, dans le sens que la société avait permis au jeune d'obtenir une formation qui lui serait utile sa vie durant et ceci constituait en somme, une dette morale envers la société. A cause de ce caractère particulier, les tribunaux ont rendu de nombreux jugements qui ont fait jurisprudence. Ils libéraient les faillis, mais leur imposaient une condition: celle de verser une certaine somme à la faillite. Après avoir satisfait au jugement, ils obtenaient leur libération absolue et le syndic pouvait alors rembourser au moins une partie des prêts étudiants.

LA LOI DE 1992

La Loi sur la faillite a été modifiée en 1992 et le gouvernement a perdu son privilège d'être payé avant les autres. De plus, la libération du failli qui, jusqu'à cette date, devait dans tous les cas être entendue par le Tribunal, devenait automatique dans tous les dossiers d'une première faillite et pour lesquels il n'y avait pas d'opposition. Par contre, les gouvernements ont continué à s'opposer aux demandes de libération des étudiants qui avaient fait faillite puisque, la dette d'étude avait encore ce caractère particulier. De plus, la libération conditionnelle avait une autre conséquence, celle de transmettre un message aux autres étudiants à l'effet qu'ils ne pouvaient faire faillite dans le seul but d'éluder le paiement de leurs dettes d'études; quelqu'un veillait au grain.

Suite à la page 21

DETTES D'ÉTUDE ET FAILLITE

(Suite de la page 20)

LA LOI CHANGE EN 1997

Les dispositions de cette nouvelle Loi ne permettent plus à un étudiant de faire faillite pendant ses études ou dans les deux années qui suivent la fin de ses études puisque, s'il y a faillite pendant cette période, les dettes d'études ne seront pas libérées, i.e. elles devront être payées quand-même. Si après le délai de deux ans depuis la fin de ses études, une personne ayant des dettes d'études fait faillite, comme c'était le cas avant le 30 septembre 1997, elle aura droit à sa libération automatique à la fin de la période de 9 mois, à moins qu'un créancier ou autre personne intéressée, s'adresse à la Cour pour faire opposition à la demande de libération.

Modification en avril 1998

Le législateur a fait passer le Bill C-36. Par cette Loi, le délai de 2 ans est passé à dix (10) ans.

Pour résumer: nulle personne qui fait faillite pendant ses études ou pendant les 10 ans qui suivent la fin desdites études ne pourra être libérée de ses prêts étudiants envers le Gouvernement du Canada ou d'une province. Par contre, si la personne fait faillite après ce 10 ans, la dette d'étude est libérable comme toute autre dette et comme par le passé, si un créancier, incluant le Ministère de l'Éducation, veut s'opposer à la libération du failli, il devra faire une opposition et la Cour devra rendre une ordonnance de libération selon les faits qui lui seront présentés.

Pour la personne qui aura fait faillite à l'intérieur du délai de 10 ans, il lui sera quand-même possible, si elle peut démontrer qu'après ce délai de dix ans elle est encore dans l'impossibilité de payer sa dette d'étude (par exemple en démontrant qu'elle est devenue inapte ou invalide), de présenter une demande de libération à la Cour pour cette dette spécifique (puisqu'elle n'a pu être effacée par la libération). La Cour, après audition des motifs, pourra libérer la dette.

Des modifications applicables depuis le 7 juillet 2008

Le délai passe de 10 à 7 ans.

*** Comme J.B. le mentionne dans son article, il est maintenant possible d'être libérée d'une dette d'études par un mécanisme de faillite personnelle. Faire une faillite personnelle demeure une grosse décision pour laquelle la personne doit remplir certaines démarches préalables et des conditions d'admissibilité précises. Je vous recommande fortement de consulter un groupe de l'Association des Coopératives en Économie Familiale (ACEF) de votre région qui pourra vous aider dans ce processus de réflexion et évaluer les conséquences et les bénéfices à une telle démarche. Veuillez aussi garder en tête qu'il y a des coûts à payer au Syndic de Faillite avec lequel vous ferez affaire, mais que les syndic de faillite c'est comme une compagnie d'assurance : «ça se magasine !»

Nancy Melanson, Conseillère

MOT MYSTÈRE

E	T	A	B	L	E	N	A	L	E	D	R	U	O	J
N	M	E	E	L	H	T	E	B	A	R	B	E	N	O
E	I	E	N	F	A	N	T	S	B	I	S	O	U	I
G	E	T	R	A	T	E	R	F	A	T	I	G	U	E
A	E	L	U	V	F	U	E	A	E	T	O	I	L	E
N	G	L	B	L	E	G	G	M	A	R	I	E	E	T
I	U	E	L	A	E	I	A	I	R	E	T	U	R	T
S	O	C	P	I	T	G	L	L	B	I	R	V	E	E
A	R	H	A	N	E	I	L	L	R	G	A	I	I	D
G	Z	A	T	S	C	V	A	E	E	A	I	T	T	U
A	E	N	E	N	I	R	B	A	L	M	N	R	R	T
M	N	T	O	O	I	E	M	E	S	S	E	I	U	I
O	E	C	L	U	M	I	E	R	E	N	A	N	O	L
F	E	O	E	S	S	E	H	C	I	R	U	E	T	O
R	N	O	L	L	I	E	V	E	R	E	N	N	E	S

CITATION SECRÈTE

Placer les lettres de chaque colonne dans la case appropriée de manière à former une phrase complète. Les mots sont séparés par une case noire.

N	O	U	T	D	T	P	E	E	L	A	A	S	A	U	A
E	D	A	O	I	E	N	A	S	S	O	A	R	E	I	V
U	I	R	R	E	D	E	D	R	O	S	N	H	O	E	N
E	G	A	E	I	O		D	E		S			D	N	P
T	T	T	T	E	T			E					R		G
■						■		■			■				
						■			■			■			
				■			■				■				
			■			■			■			■			
						■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Indice : Charte des droits et libertés de la personne du Québec

THÈME: Le temps des fêtes (7 lettres)

-Arbre
-Bal
-Barbe
-Bethléem
-Bisou
-Chant
-Dette
-Emballage
-Émerveillement
-Enfants
-Étable
-Étoile
-Famille
-Fatigue
-Fée
-Fêtes
-Gigue
-Givre
-Joie
-Jour de l'an
-Lumière
-Lutin
-Magasinage
-Mages
-Magie
-Marie
-Messe
-Nez rouge
-Pâté
-Réconciliation
-Rennes
-Réveillon
-Richesse
-Solitude
-Tablée
-Tarte
-Tourtière
-Traîneau
-Veille
-Violon
-Vitrine

Source: http://www.cruciverbiste.com/

VOUS DÉSIREZ ÉCRIRE UN ARTICLE?

Vous vivez ou avez vécu une situation qui est en lien avec la défense des droits en santé mentale que vous aimeriez partager? Vous aimeriez donner votre opi-nion sur l'actualité ou quelque chose qui vous a frappé et qui est en lien avec la défense des droits en santé mentale?

Soumettez votre article à l'équipe du journal et il nous fera plaisir de le considérer pour une publication dans le journal Ça bouge au Collectif!

Coordonnées:

cddm@cgocable.ca

1295, chemin de Chambly

Longueuil(Qc)

J4J 3X1

Réponse de la citation secrète du journal de juin:

Obligation du locateur envers le locataire:

Garantir que le logement peut servir à l'usage pour lequel il est loué et l'entretenir à cette fin pendant toute la durée du bail

Réponse du mot mystère du journal de juin:

Mobilier: Armoire

COORDONNÉES DES BUREAUX DU CDDM

Adresse du site internet : www.cddm.qc.ca

Bureau de Longueuil

1295, chemin de Chambly
Longueuil, Qc J4J 3X1
Tél : (450) 674-2410 / 1-800-567-8080
Fax : (450) 674-3019

Conseillères
Nicole Gauthier - conseiller@cddm.qc.ca
Tanya Bauce - info@cddm.qc.ca

Bureau de Sorel-Tracy

71, rue de Ramesay # 324 C
Sorel-Tracy, Qc J3P 3Z1
Tél: (450) 746-7308 / 1-877-771-1164
Fax: (450) 746-5782

Conseiller
David-Alexandre Grisé - cddm@cgocable.ca

Bureau de St-Hyacinthe

1195, rue St-Antoine # 305
St-Hyacinthe, Qc J2S 3K6
Tél: (450) 771-1164 / 1-877-771-1164
Fax : (450) 771-8506

Conseillers
David-Alexandre Grisé - cddm@cgocable.ca
Catherine Jetté - conseillere@cddm.qc.ca

Bureau de Granby

(Haute-Yamaska et Brome-Missisquoi)
279, rue Principale # 305
Granby, Qc J2G 2W1
Tél : (450) 378-2504 / 1-866-378-2504
Fax : (450) 378-2684

Conseillère
Nancy Melanson - cddmgranby_bm@qc.aira.com

Bureau de Châteauguay – Valleyfield

57 rue du Marché
Sallaberry de Valleyfield, Qc J6T 1P3
Tél : (450) 370-1807 / 1-866-377-2481
Fax: (450) 370-1807

Conseillère
Geneviève Ross - valleyfield@cddm.qc.ca

Coordonnateur

André Leduc - collectif@videotron.ca

Adjointe-administrative

Mylène Rodier - mylenerodier@cddm.qc.ca

Chargée de projet

Annie Lambert - partenariat@cddm.qc.ca

Siège Social

1295, chemin de Chambly, Longueuil Qc J4J 3X1
Tél : (450) 674-2410 / 1-800-567-8080 Fax : (450) 674-3019

Pourquoi devenir membre du CDDM ou renouveler ?

Pour affirmer l'importance de la défense des droits en santé mentale.

Pour se donner des moyens de changer les choses.

Pour s'impliquer dans les différents comités et ainsi solidariser avec d'autres personnes vivant la même situation.

Pour avoir un droit de vote aux assemblées sous-régionales et à l'assemblée générale annuelle.

Pour recevoir gratuitement le journal.

Pour devenir membre ou renouveler votre membership, simplement découper, remplir et poster la demande suivante. Un conseiller/ère de votre région communiquera avec vous.

N.B. : Toutes les demandes sont soumises aux règlements généraux du Collectif.

Je suis intéressé(e) aux buts que poursuit la Corporation du Collectif de Défense des Droits de la Montérégie et je m'engage à travailler en ce sens. Je désire donc devenir membre du Collectif de Défense des Droits de la Montérégie.

Nom : _____ Tél : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____

Courriel : _____ Signature: _____

Vous faites la demande en tant que : Membre régulier : _____ Membre sympathisant : _____

Membre régulier : Personne, vivant sur le territoire de la Montérégie, ayant ou ayant vécu des problèmes d'ordre émotionnel ayant mené à un suivi médico-psychiatrique externe ou interne. Une personne peut être membre régulier du Collectif si elle habite et/ou a des services sur le territoire montérégien.

Membre sympathisant : Toute personne adulte, résidant en Montérégie, qui adhère aux objectifs de la Corporation.

Poster au : CDDM, 1295, chemin de Chambly, Longueuil, Qc J4J 3X1